ART. 6 N° 124

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2023

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 909)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 124

présenté par le Gouvernement

ARTICLE 6

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le Gouvernement propose de lever le gage de la proposition de loi.